

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

FB/TD/AG / n° 2021/05

Objet de la délibération :

Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du BP2022 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 23

Abstentions : - Bruno ESTAMPE
- Roland HAMARD
- Fabrice PICHARD
- Isabelle MARCHAND

Date de la convocation :

Le 07 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, BONNET Dominique, Jean JOSEPH, SAUTEUR Emmanuel, BAUDELOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène, MARCHAND Jean-Paul, DAVID Guy, ROYNEL Éric, AMELOT Thomas, Cécile COMBEAU, Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, BEULÉ Simone, Isabelle MARCHAND, PICHARD Fabrice, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD,

Excusés :

- BONVIN Béatrice, Pouvoir à Denis DURAND
- ROUZET Sylvie, Pouvoir à Jacques GAY
- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à Christine HABEGGER

Absentes :

- CLAIREMBAULT Claire
- DURAND Marie-France

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Pour la section d'investissement, l'exécutif peut sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédents non compris les reports de crédits et les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts BP 2021 hors reports	Calcul 25% par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2022 avant vote du BP2022
20	Immobilisations incorporelles	259 980,00	64 995,00	64 995,00
204	Subventions d'équipement versées	227 000,00	56 750,00	56 750,00
21	Immobilisations corporelles	3 067 155,00	766 788,75	766 788,75
TOTAL		3 554 135,00	888 533,75	888 533,75



2021-270

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, Le Conseil municipal, A LA MAJORITE des membres présents et représentés :

- AUTORISE pour l'exercice 2022, dans l'attente du vote du budget primitif, l'ouverture de crédits d'investissement correspondant à 25% des crédits d'investissement du budget de l'exercice 2021. La répartition par chapitre est indiquée dans le tableau sus présenté.
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif précédent, non compris les reports de crédits et les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait et délibéré à Epernon, le 13 décembre 2021

Le Maire,

F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

